

négociations. Ce jour là les échanges nous ont parus francs et directs. Nous avons entendu un discours radicalement différent de celui de la DDSC, froid et opaque.

Le président veut réhabiliter le mot négociation comme véritable outil au service des échanges syndicats / ADF. **Nous en prenons acte sans toutefois discréditer notre capital de défense des intérêts des sapeurs pompiers.**

Les sapeurs pompiers professionnels fonctionnaires territoriaux doivent bénéficier, pleinement, des mêmes dispositions statutaires que leurs homologues fonctionnaires.

En fonction des réponses que nous apportera le président, l'ADF prouvera toute sa légitimité auprès des organisations syndicales représentatives.

Délégué national CGT Rhône : Claude Michel

Juridique Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Art. 19. Le pouvoir disciplinaire appartient à l'autorité investie du pouvoir de nomination. Le fonctionnaire à l'encontre duquel une procédure disciplinaire est engagée a droit à la communication de l'intégralité de son dossier individuel et de tous les documents annexes et à l'assistance de défenseurs de son choix. L'administration doit informer le fonctionnaire de son droit à communication du dossier. Aucune sanction disciplinaire autre que l'avertissement ou le blâme ne peut être prononcée sans consultation préalable d'un organisme siégeant en conseil de discipline dans lequel le personnel est représenté. L'avis de cet organisme de même que la décision prononçant une sanction disciplinaire doivent être motivés.

Les vœux du secrétaire

Bonjour à tous, une année syndicale chargée en rebondissements s'achève, avec une grande avancée sociale, l'application de la filière à 100% dans notre département. Malgré certains qui essayent de s'attribuer cette bataille, c'est bien nous, la CGT, seule, qui l'avons gagnée, grâce à l'implication et au travail sans relâche de tous les membres du bureau, et ce depuis 2002. Bien sûr nous avons encore beaucoup à faire, les bas salaires, les logements, les conditions de travail, la NBI, les temps de travail, les accords Jacob et l'aménagement de nos fins de carrière demandés depuis de nombreuses années, mais profitons de l'instant avnt de continuer les combats.

Enfin j aimerais ne pas terminer ces quelques lignes sans saluer notre ami Guy SORDET que nous n'oublierons jamais. Merci à toi mon pote pour toutes tes batailles que tu as menées comme tu savais si bien le faire, dans l'intérêt du plus grand nombre, merci encore...

Bonne année à tous ainsi qu'à votre famille et sachons rester unis, pour gagner...

Le secrétaire général CGT 69 : Joël Maitre

Faites paraître votre petite annonce



Envoyer ce coupon au Syndicat CGT
des Sapeurs Pompiers Professionnels du Rhône
120 RUE PHILIPPE DE LASSALLE
69004 LYON

Édition décembre 2006

**Syndicat CGT
des Sapeurs Pompiers Professionnels
du Rhône**

Le petit bavard Lyonnais



Nous contacter :

Adresse internet : <http://pompiers.lyon.cgt.online.fr>

e-mail : pompiers.lyon.cgt@online.fr

L'édito

Indiscret

L'actu du département

L'actu nationale

Juridique

Les petites annonces

Les vœux du secrétaire

L'édito Les Sapeurs Pompiers Professionnels ont été choqués du rapport fallacieux et des déclarations de certains élus comme Mr Gisnesta, député UMP du Var, et repris par une certaine presse partielle comme le Figaro. Quel soldat du feu accepterait un regard seulement bureaucratique, statisticien et « UMPISTE » de son métier. Ce gouvernement utilise toujours la même méthode, celle de la division et de la comparaison, c'est-à-dire, mettre en compétition les plus bas salaires des travailleurs français avec ceux des classes moyennes, ainsi faisant passer ces derniers pour des privilégiés, des « nantis » ou « des enfants gâtés de la république ». Nous n'avons pas oublié messieurs les ministres, messieurs les députés, messieurs les sénateurs qu'il y a cinq ans vous vous êtes augmentés de 70%. Maintenant par l'intermédiaire de la presse, vous voulez nous faire la morale sur nos salaires et nous décrédibiliser devant la population. Messieurs les élus, balayez d'abord devant votre porte. Soyez exemplaires quand il s'agit des salaires, des avantages acquis ou des retraites. Montrez nous l'exemple. Expliquez d'abord votre système de retraite, vos annuités de cotisation et vos différents avantages à la population française avant de vouloir faire cotiser plus longtemps les salariés.

Et de grâce, messieurs les élus, rappelez vous les propos tenus par Monsieur Nicolas Sarkozy au congrès national des sapeurs pompiers 2005 :

«Votre métier n'est comparable à aucun autre »

Le délégué CGT cip 5 : Sammy DIARRA

NE VOUS INQUIETEZ PAS
POUR VOTRE COLLEGE ...
J'AI APPELE LES POMPIERS !



Indiscret, et édifiant...

DIRECTEURS DÉPARTEMENTAUX DE SDIS
Objectif : les étoiles de général

Le congrès annuel des sapeurs-pompiers achevé, les directeurs départementaux de services d'incendie et de secours repartent déjà au feu, bien décidés à voir leurs fonctions rapidement revalorisées. « Si peu d'entre nous souhaitaient une fonctionnalisation de l'emploi, comme l'a récemment montré un sondage mené en interne, tous espèrent, en revanche, pouvoir rapidement accéder à un indice lettre supérieure à celui auquel nous limite notre déroulement de carrière actuel », argumente le colonel Berthe-

ÉLECTION
Composition du bureau:
■ **Président**: colonel Philippe Berthelot (DDIS 44).
■ **Vice-présidents**: colonel Olivier Bolzinger (DDIS 66), colonel Hervé Enard (DDIS 36), colonel Pierre Aimard (DDIS 58).
■ **Secrétaire général**: lieutenant-colonel Jean Philippe Venin (DDIS 181).
■ **Secrétaire général adjoint**: lieutenant-colonel Richard Aguer (DDIS 37).
■ **Treasurier adjoint**: lieutenant-colonel Laurent Fertay (DDIS 29).

lot, élu pour la deuxième fois à la tête de l'Association nationale des directeurs départementaux de service départementaux et de secours (Andsis). Après le débat amorcé de-

vant le directeur de la défense et de la sécurité civiles, le préfet Christian de Lavernée, l'Andsis est attentive à ne pas manquer le train de réforme que la nouvelle loi sur la FPT promet. La structure a mis sur pied un groupe de travail. Avec pour repère les étoiles de général que portent déjà à leurs revers leurs pairs de la gendarmerie et de la police nationale, quand eux-mêmes plafonnent au seul grade de colonel.

Contacts: Philippe Berthelot, président, tel. + 33 20 28 09 61 62, philippe.berthelot@andsis.fr, www.andsis.org

L'actu du département

Le 2 octobre 2006, la CGT a été reçue par le Président Mercier et le Directeur Départemental. La réunion portait sur l'application de la filière SPP au sein du SDIS du Rhône. Il nous annonçait alors que celle-ci allait être appliquée à 100% dans notre département, répondant en cela à une demande CGT étayée et argumentée vieille de plus de 3 ans ! Cela signifie que tout sapeur pourrait être nommé sergent huit ans après sa rentrée (comme on passe de sapeur à caporal ou passera de caporal à sergent) Effectivement, le calcul du nombre de sous-officiers professionnels se fait grâce à un ratio mixant le nombre de volontaires et de professionnels du département. Or, nous pouvons prétendre à 870 sergents et 290 adjudants dans le Rhône (soit 1160 postes de sous-officiers au lieu de 585 à ce jour). Le Président et le Directeur, sous notre pression, décident d'appliquer les textes au maximum de leurs possibilités mais, car il y a un mais : ils nous annoncent aussi que tout agent susceptible d'être nommé devra quitter son logement de fonction !

Nous nous sommes alors vivement opposés à cette mesure, allant même jusqu'à déposer d'un préavis de grève annoncé dès le 13 octobre 2006! Mr Mercier et le Directeur étaient prêts à faire un effort pour les agents qui profitaient encore de l'appartement « ex-courly » Leur nombre n'étant pas très élevé par rapport au nombre total d'appartements (une soixantaine). Mais seule la SOCIALISTE Mireille De Coster a posé son veto et a exigé que tous les agents changeant de grade, quittent leurs logements. Bel exemple de SOCIALISME !

Malgré tout, L'application de la filière au taux plein est une très très grande avancée pour les SPP du Rhône, une des meilleures depuis des années de disette. Nous n'avez qu'à comparer les grilles indiciaires d'un caporal chef et d'un sergent ou d'un adjudant pour vous en rendre compte ! **La filière était un combat de la CGT seule, aussi bien au niveau local qu'au niveau national, et nous avons réussi à la faire aboutir ! Malgré ces combats locaux,** les SPP du Rhône sont aussi restés mobilisés au niveau national pour le rétablissement de la NBI et pour l'application des accords Jacob.

Grâce à un bureau très bien structuré, et apte à intervenir aussi bien au plan local que national, les combats ont pu se mener de front, et ceci a commencé par une manifestation dans les rues de Paris le 25 septembre. Une soixantaine de collègues sont montés en cars sur la capitale à l'appel de la CGT et de l'UNSA-FASPP seuls, les autres organisations s'étant solidarisées du mouvement, croyant que la NBI était acquise.

Le lendemain à Lyon, manifestation régionale, avec Sud cette fois-ci ; Mais des menaces pesaient sur nous car la Direction (avec l'aval du Ministère de l'Intérieur d'ailleurs) interdisait

aux SPP de manifester en tenue de feu. Jean Pierre Monnier, délégué régional CGT, CIP7, eut l'excellente idée de dire : « ils ne veulent pas de nous en tenue, alors ne la mettons pas, quittons la et foutons nous à poil ! ». Et voilà des centaines de pompiers en boxer et caleçons dans les rues lyonnaises. Gros retentissement médiatique, appréciation générale de la population, bref : **un succès ENORME, merci à tous !**

Ensuite, malgré le gros travail de notre délégué national, Claude Michel, aucune évolution dans les négociations (voir les actus nationales). La décision est donc prise de manifester à nouveau. Les autres syndicats rejoignent le mouvement et c'est environ 300 pompiers rhodaniens qui montent à Paris le 21 novembre pour venir compléter les quelques 13 000 SPP présents dans la capitale. Dommage que l'exaspération ait poussé certains à en découdre avec les forces de l'ordre....Ce qui a nuit aux négociations parisiennes et nous a donc poussé à aller faire un petit coucou à Nicolas Sarkozy le 15 décembre, lors de son meeting préparatoire à la présidentielle à la Cité Internationale. Une activité chargée en fin d'année, aussi bien au niveau local qu'au niveau national avec, et nous en sommes désolés, beaucoup de changements de dernière minute faits pour coller aux actualités du moment. Une chose est sûre : **Nous ne lâcherons rien, notre combat est légitime et je suis sûr que l'année 2007 nous donnera entièrement raison d'avoir tenu et persévéré.**

Le délégué CGT CIP 3 : Anthony Sebbane

L'actu nationale

Plusieurs mois d'infructueuses négociations avec la DDSC et le gouvernement par la voix de deux de ses ministres, ont conduit quatre organisations syndicales, réunies à l'initiative de la CGT (CGT, SNSPP, FO et FA) à rencontrer le président de l'Assemblée des Départements de France, Claudy LEBRETON, le 19 décembre dernier. Cette nouvelle approche des négociations, tant attendues par les sapeurs-pompiers professionnels, a été accueillie favorablement par l'ADF qui pour la première fois devenait partenaire **actif** de la négociation. De ce fait les employeurs gestionnaires passifs devenaient des contributeurs **actifs**.

Sur les accords Jacob, le président a ouvert la négociation sur la base des propositions du ministère de l'intérieur à savoir IB terminal pour l'échelle 6 exceptionnelle (les adjudants) = 499 et pour l'échelle 6 (les sergents) = 479. Les organisations syndicales justifient que les sapeurs-pompiers professionnels doivent bénéficier des mêmes dispositions que leurs collègues de la filière technique, à savoir IB terminal pour l'échelle 6 exceptionnelle = 529 et pour l'échelle 6 = 499.

Exprimant sa volonté de négocier, le président considère nos propositions comme acceptables et veut les inclure dans un contexte de négociations englobant, les accords Jacob et la NBI.

Il propose en conséquence de présenter nos revendications auprès de ses pairs (dont Michel Mercier) et de recueillir leur assentiment d'ici le 31 décembre 2006, en posant le principe d'une négociation de la NBI, fonctionnelle et ZUS, au cours du premier semestre 2007. Elle prévoira les conditions d'attribution et l'échéancier de cette NBI.

Sur la fin de carrière, il affirme que ce dossier revêt une importance incontestable et propose d'animer des groupes de travail avec la volonté de trouver de véritables solutions concernant la dangerosité, la pénibilité du métier et la santé au travail. Le calendrier des négociations se présente ainsi :

- Avant le 31 décembre 2006, contribution écrite ADF / Syndicats sur les négociations à venir.

- 09 janvier 2007 au soir, SI TOUT VA BIEN, finalisation du protocole d'accord (après avis des présidents de SDIS et de conseils généraux).

Après plusieurs mois d'infructueuses avec la DDSC et le gouvernement, le 19 décembre la CGT s'est trouvée devant un interlocuteur de conviction, qui affichait clairement sa volonté d'aboutir. Justifiant sa qualité de payeur, légitimant à notre sens, sa place à la table des